



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>65339</b>	De <b>M. Thierry Solère</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Hauts-de-Seine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Francophonie		<b>Ministère attributaire</b> > Francophonie
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> >épidémies	<b>Analyse</b> > risques. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>30/09/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>06/01/2015</b> page : <b>74</b>		

### Texte de la question

M. Thierry Solère alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur la gravité de l'épidémie du virus ebola. Les derniers chiffres de l'Organisation mondiale de la santé confirment en effet la gravité de cette épidémie : déjà près de 5 000 personnes contaminées et près de 2 500 morts. La contamination récente d'une Française nous rappelle que nous devrions agir au plus vite pour éviter le pire. Selon Philippe Douste-Blazy, président d'Unitaid, il faut de toute urgence former d'une part des travailleurs sanitaires qui pourront soigner sans prendre de risque, et d'autre part informer correctement les populations des modes de contamination qui sont multiples et parfois mal compris. Plus généralement, Philippe Douste-Blazy en appelle à une réponse rapide, massive et coordonnée. Tandis que les États-unis viennent de créer un centre de commandement militaire à Monrovia, et mettent en place un pont aérien et une base intermédiaire au Sénégal, l'ONU entend mobiliser un milliard de dollars. Il souhaiterait donc savoir quel montant la France va-t-elle mobiliser pour lutter contre cette épidémie, et quelles sont les mesures prises par la France en termes de recrutement et d'envoi de soignants et de formateurs pour ces populations, et si nos concitoyens peuvent être assurés que le Gouvernement français a pris toute la mesure de la gravité de la situation et qu'il investit suffisamment contre ce fléau.

### Texte de la réponse

Le gouvernement français mesure pleinement la gravité de la situation résultant de l'épidémie de maladie à virus Ebola. Dès les premiers signalements de l'épidémie, en mars 2014, la France a assuré l'information de ses ressortissants via ses postes diplomatiques concernés et le site conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères et du développement international sur la maladie, son mode de transmission et les mesures de prévention de la contagion. Face à l'aggravation de l'épidémie, la France a renforcé à trois reprises sa posture de prévention : le 1er août 2014, en recommandant aux voyageurs de suspendre les déplacements non essentiels en Guinée Conakry, en Sierra Leone, au Liberia et au Nigeria ; le 27 août 2014, en invitant les ressortissants résidant en Sierra Leone et au Liberia à quitter provisoirement ces pays si leur présence n'y était pas indispensable. Le rappel de ses volontaires internationaux a également été décidé ; le 14 novembre 2014, en recommandant à ses ressortissants d'éviter les déplacements dans les régions de Kayes et à Bamako, suite à l'évolution de l'épidémie au Mali. Des contrôles ont été mis en place aux départs et aux arrivées dans les aéroports concernés (prise de température, remise de fiches de renseignements). Des mesures d'information et de prévention ont été prises au Lycée Albert Camus de Conakry, seul établissement français des trois pays constituant l'épicentre de l'épidémie. La mise en place de ce dispositif a permis à la rentrée des classes de se dérouler dans de bonnes conditions. Pour lutter contre ce fléau que constitue l'épidémie de maladie à virus Ebola, en 2014 et 2015, la France contribue, par ses actions bilatérales, à hauteur de

110 millions d'euros. La contribution française se répartit pour 80 % en subventions, 12 % en logistique (transport, fret, etc.) et 8 % en mise à disposition de personnels français. L'action de la France se décline de la façon suivante :

- en Guinée : le plan d'action mis en place par la France, dans le rôle de coordination qui lui a été dévolu s'élève à plus de 85 millions d'euros consacrés au dépistage, à la prise en charge des personnes malades, à la formation des personnels et au renforcement du système de santé guinéen ;
- dans les pays de la sous-région : plus de 20 millions d'euros versés par la France pour le financement des plans de riposte du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Cameroun ;
- au niveau international : près de 5 millions d'euros sont alloués par la France pour le financement de projets de recherche et pour la réponse globale en soutien à l'organisation mondiale de la santé (OMS), au programme alimentaire mondiale (PAM) et à la mission des Nations unies pour l'action d'urgence contre Ebola (MINUAUCE/UNMEER). La France concentre également son action sur le recrutement et l'envoi de soignants et de formateurs. Elle finance l'installation et le fonctionnement de trois centres de traitement Ebola (CTE) en Guinée forestière. Depuis l'arrivée des premiers patients, le 17 novembre dernier, le CTE de Macenta, géré par la Croix Rouge française, a d'ores et déjà permis de traiter plus d'une centaine de patients. L'ouverture des deux autres CTE est prévue courant décembre. Le premier, situé à Kérouané, sera géré par la Croix-Rouge française, le second, situé à Beyla, par l'organisation non gouvernementale WAHA (women and health alliance international). En outre, deux centres de formation des personnels soignants (CF), l'un situé en France à Nogent-Le-Rotrou (ouvert le 24 novembre), l'autre en Guinée, à Manéah (ouvert fin novembre), pourront assurer les formations spécifiques aux protocoles Ebola, d'une part en direction des personnels expatriés et d'autre part en direction des personnels locaux. Environ 70 personnels ont déjà été formés. La France contribue aussi au mécanisme européen de prise en charge des personnels humanitaires internationaux. Elle s'est assurée de la disponibilité d'une capacité nationale de transport médicalisé dans l'hypothèse d'une contamination des personnels internationaux directement impliqués dans la lutte contre l'épidémie. Les patients sont ensuite dirigés vers un centre hospitalier en Europe en fonction des capacités d'accueil. Afin de garantir la prise en charge médicale des personnels soignants, la France va ouvrir d'ici la fin de l'année 2014 dans la région de Conakry un centre de traitement des soignants (CTS). Ce CTS permettra d'offrir des soins de haut niveau aux personnels soignants guinéens et expatriés, dans l'attente d'une évacuation. Ce dispositif constitue un élément clé pour inciter les personnels soignants à venir soigner les personnes malades dans la région. Le gouvernement français s'est fortement mobilisé. Mme Annick Girardin, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie, s'est rendue à trois reprises en Guinée depuis le début de l'épidémie. Le président de la République, François Hollande, a effectué un déplacement fin novembre en Guinée pour marquer la solidarité de la France et constater la bonne mise en place du plan français de riposte.